



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2015-6231  
**Demande :** Propriétés chimiques d'un nouveau concentré de fabrication  
– Garantie  
**Produit :** ZIDUA SC BULK  
**Numéro d'homologation :** 32543  
**Matière active (m.a.) :** Pyroxasulfone  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2704710

### But de la demande

Le but de cette demande est d'homologuer le concentré de fabrication ZIDUA SC BULK.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le concentré de fabrication ZIDUA SC BULK est formulé sous la forme d'un composé en suspension contenant du pyroxasulfone à une concentration nominale de 500 g/L. Ce produit a une densité de 1,2 g/mL et un pH de 6,32. Les données requises sur les propriétés chimiques du concentré de fabrication ZIDUA SC BULK ont été transmises, examinées et jugées acceptables.

### Évaluations sanitaires

Le concentré de fabrication ZIDUA SC BULK a présenté une faible toxicité aiguë par les voies orale et cutanée ainsi que par inhalation. Il ne s'est pas révélé irritant pour les yeux, mais est légèrement irritant pour la peau des lapins. Il n'est pas un sensibilisant cutané pour la souris.

Aucune évaluation toxicologique ou de l'exposition par le régime alimentaire n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'examen des renseignements disponibles et juge qu'elle est capable d'appuyer l'homologation complète du concentré de fabrication ZIDUA SC BULK.

## Références

Aucune.

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.